CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche Service de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche 1.22.57

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 FEVRIER 2018 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S): MME VERONIQUE MIQUELLY

OBJET : CPER 2015-2020 Aix-Marseille Université : Réhabilitation du Campus Saint-Charles à Marseille Centre.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'enseignement supérieur et à la recherche, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Conseil départemental confirme son soutien en faveur du renforcement des lieux d'enseignement supérieur du territoire. Parmi les projets figurant au CPER 2015-2020, la réhabilitation du campus Saint-Charles d'Aix-Marseille Université (AMU), à l'entrée de Marseille, revêt une importance spécifique à laquelle le Département souhaite apporter une aide financière significative.

Cette restructuration touche à la fois le volet enseignement et celui de la recherche. Issue du schéma directeur « Sciences et technologies » établi par l'AMU, la réhabilitation concerne trois bâtiments (5, 7 et 8) d'une superficie totale de 35 367m².

Les objectifs visés sont les suivants :

- Le regroupement des surfaces d'enseignement dans le bâtiment 5 pour faciliter et optimiser l'usage des locaux,
- L'accueil des équipes de l'Institut de Mathématiques de Marseille (I2M), implanté aujourd'hui à Château-Gombert,
- La rationalisation des surfaces et le regroupement thématiques des laboratoires et organismes de recherche implantés dans les bâtiments 7 et 8,
- L'accueil d'une équipe en provenance du site Nord pour le rapprocher du reste du Laboratoire de Neurosciences Cognitives (LNC).

Ces travaux permettront aussi une mise en conformité des trois bâtiments en ce qui concerne les normes d'accessibilité PMR (Personne à Mobilité Réduite) et le SSI (Système de Sécurité Incendie).

Cette opération partenariale a fait l'objet d'une programmation au Comité Technique du CPER 2015-2020 et le dossier d'expertise a été validé et approuvé par le Préfet en date du 25 avril 2017.

Le montant global de l'opération s'élève à 7 700 000 €TTC.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 1 700 000 € soit 22,1 % à Aix-Marseille Université pour la réhabilitation de son site de Saint Charles dans le cadre du CPER 2015-2020.

Une fiche technique et financière est jointe au présent rapport.

Le montant de l'affectation est indiqué en annexe du rapport.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

PROJET DE REHABILITATION DE BATIMENTS SUR LE CAMPUS SAINT-CHARLES, MARSEILLE CENTRE (CPER 2015-2020)

Maître d'ouvrage	AIX-MARSEILLE UNIVERSITE
Représentants	Président d'Aix-Marseille Université : M. Yvon BERLAND Doyen de la faculté des Sciences : M Jean-Marc PONS
Pour le compte	Aix-Marseille Université 58 Bd Charles Livon 13284 MARSEILLE CEDEX 07
Montant sollicité	1 700 000 €TTC
Montant total du projet	7 700 000 €TTC
Mesure	CPER 2015-2020, volet immobilier
Objet	Réhabilitation et mise aux normes de 3 bâtiments sur le Campus Saint Charles à Marseille
Lieu d'exécution du projet	Site Saint Charles 3 place Victor Hugo 13331 MARSEILLE CEDEX 03

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL (CPER 2015-2020)

FINANCEURS	MONTANTS en €TTC
ETAT	2 500 000
REGION	1 500 000
METROPOLE AMP	1 000 000
VILLE DE MARSEILLE	1 000 000
CD13	1 700 000
TOTAL	7 700 000

Proposition de subvention du Conseil départemental : 1 700 000 €TTC soit 22,1 %